SIRCC
Syndicat Intercommunal
de Rivière du Calavon-Coulon

Secrétariat Technique
Maison du PNRL
60 place Jean Jaurès
BP 122
84404 APT Cedex
Tél : 04 90 04 42 27

Apt
Bonnieux
Cabrières d'Avignon
Caseneuve
Cavaillon
Coustellet
Céreste
Gargas
Gignac
Gordes
Goult
Joucas
Lacoste
Lioux
Maubec
Ménerbes
Montjustin
Murs
Oppède
Oppedette
Reillanne
Robion
Roussillon
Rustrel
Saignon
Simiane-la-Rotonde
St.Pantaléon
St-Martin-de-Castillon
St-Saturnin-lès-Apt
Les Beaumettes
Les Taillades
Viens
Villars

Calavon Coulon
Contrat de Rivière

Résumé

du contrat de rivière Calavon-Coulon 2015-2020

Octobre 2015

Sommaire

1- L'outil contrat de rivière: son territoire et ses acteurs 4

Qu'est-ce qu'un contrat de rivière? 4
Articulation du contrat avec d'autres outils de gestion de l'eau sur le territoire 5
Qui intervient dans le contrat de rivière ? 6
Les temps forts du contrat de rivière 9
Faire connaissance avec le territoire 10

2- Les actions du contrat de rivière pour répondre aux enjeux locaux de l'eau 12

Amélioration de la QUALITÉ de l'eau 12
Préservation des MILIEUX NATURELS, PAYSAGE et PATRIMOINE 14
Gestion des INONDATIONS 16
Gestion quantitative de la RESSOURCE en eau 18
GOUVERNANCE et COMMUNICATION 20

3- Synthèse financière du contrat de rivière 22

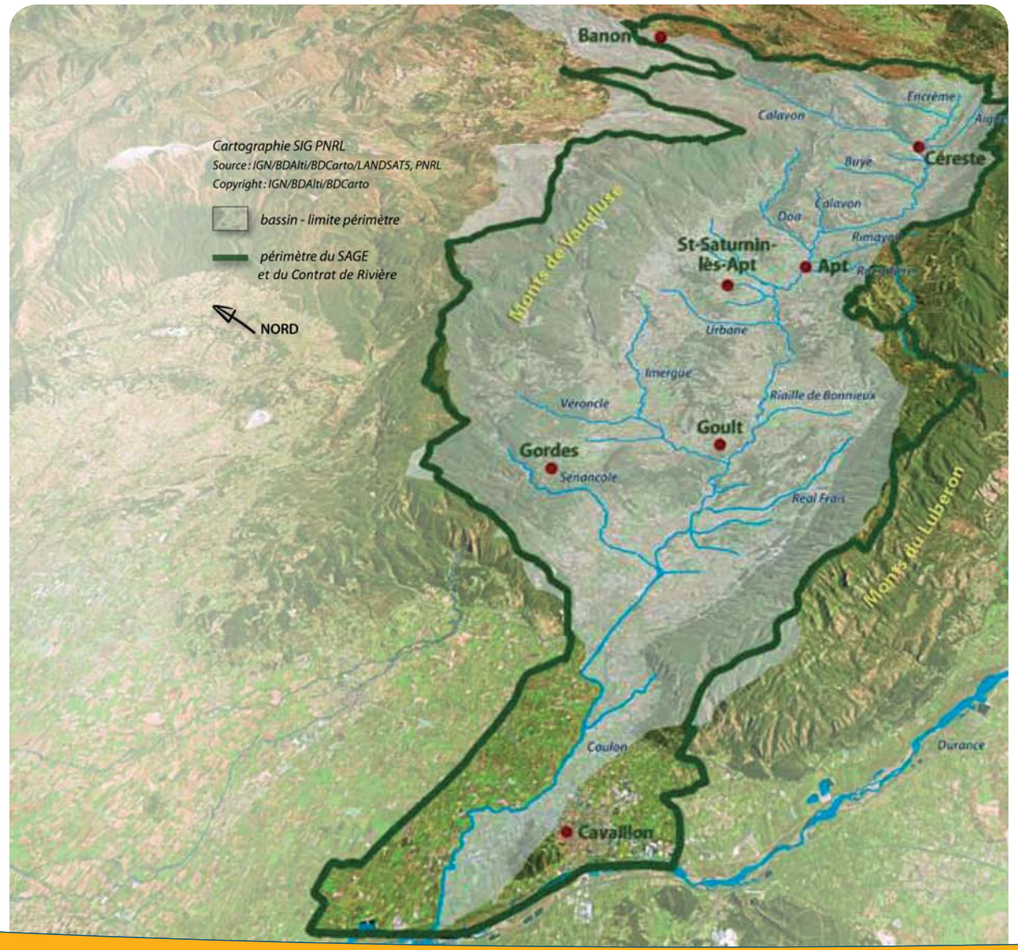

Nous sommes fiers aujourd'hui de lancer le 2ème contrat de rivière du Calavon-Coulon. Ce contrat, élaboré grâce à la participation de tous les acteurs locaux (collectivités, monde agricole et industriel, associations...) et au soutien de nos partenaires financiers (État, Agence de l'Eau, Région et Départements) constitue l'outil opérationnel de notre politique de gestion des milieux aquatiques.

Dès aujourd'hui et jusqu'en 2020, de nombreux travaux vont pouvoir être réalisés : amélioration du traitement des eaux usées par les communes et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, sécurisation de l'eau potable, préservation de la qualité écologique et fonctionnelle de nos milieux...

Grâce au contrat et au PAPI *(Programme d'Actions de Prévention des Inondations)*, nous voulons collectivement limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le bassin, dans le respect du fonctionnement naturel de nos cours d'eau.

Le contrat de rivière, c'est aussi pour nous le moyen de rapprocher les habitants de leur rivière, en les sensibilisant au fonctionnement des cours d'eau et en développant des pratiques adaptées pour mieux vivre avec ce Calavon-Coulon tempétueux ou au contraire très effacé !

A travers ce second contrat de rivière, poursuivons donc collectivement ce défi de territoire : celui de réussir à concilier vie socio-économique et préservation de notre environnement !

Didier PERELLO
Président du Syndicat Intercommunal
de Rivière Calavon-Coulon

1- L'outil contrat de rivière : son territoire et ses acteurs

Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ?

● Un **programme d'actions (études et travaux)** à conduire **sur 6 ans** pour gérer toutes les problématiques de la rivière (qualité des eaux, ressource en eau, prévention des inondations, valorisation des milieux naturels associés aux rivières, sensibilisation et communication).

● Des **actions conduites sur l'ensemble du bassin versant** (entretien ou baisse des prélèvements dans le cours d'eau...) **ou mises en place localement pour répondre aux besoins des communes** en matière de gestion du cours d'eau (traitement des décharges ou amélioration de la qualité des rejets des stations d'épuration...).

● Un **contrat technique et financier** signé **entre des maîtres d'ouvrage** (syndicat de rivière, communes, intercommunalités, acteurs socio-économiques, associations,...) **et des partenaires financiers** (État, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Départements de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence...) (voir détail page 8)

Le contenu du contrat de rivière Calavon-Coulon est détaillé dans les 3 tomes du contrat téléchargeables sur www.sircc.fr

Tome 1 : diagnostic, enjeux et objectifs à atteindre dans le contrat de rivière

Tome 2 : actions programmées dans le contrat de rivière, les maîtres d'ouvrage, les coûts, le financement et le calendrier

Tome 3 : document contractuel et engagement moral entre toutes les parties (maîtres d'ouvrages et financeurs)

Le pont Julien à Bonnieux

Articulation du contrat avec d'autres outils de gestion de l'eau sur le territoire

● Le **SAGE Calavon-Coulon** (*Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux*) est l'outil de planification de la gestion de l'eau et des rivières sur le bassin versant. Il définit des règles de gestion à appliquer sur le bassin et des dispositions qui doivent être juridiquement compatibles avec les documents d'urbanisme des collectivités. Le SAGE Calavon-Coulon a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 23 avril 2015.

● Le **contrat de rivière est l'outil opérationnel du SAGE.** Il est composé de 5 volets : qualité des eaux, milieux naturels et patrimoine, risques et gestion physique, gestion de la ressource en eau ainsi que gouvernance et communication. D'une durée de 6 ans, le contrat est réalisé en deux temps : un bilan à mi-parcours permettra d'évaluer les avancées du contrat et d'ajuster le programme pour les 3 années suivantes. Le bilan intermédiaire et final est validé par la Commission Locale de l'Eau / Comité de Rivière.

● Le **PAPI** (*Programme d'Actions de Prévention des Inondations*) constitue le volet risques et gestion physique du contrat de rivière.

● Certaines actions du document d'objectifs **Natura 2000** (réseau européen de sites naturels reconnus pour sa grande valeur patrimoniale, sa faune et sa flore exceptionnelles) sont intégrées au contrat de rivière dans le volet milieux naturels.

Qui intervient dans le contrat de rivière ?

Les acteurs locaux

Le Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC)

- Créé par arrêté inter-préfectoral du 15 décembre 2005
- Regroupe 33 communes du bassin versant réparties sur les départements de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence.
- Missions :
  - Réalisation de travaux d'entretien et de restauration des berges et de protection contre les inondations.
  - Animation et suivi technique du contrat de rivière.
  - Maître d'ouvrage de 32 actions du contrat sur les milieux naturels, les risques inondations, la gestion physique de la rivière et la communication-sensibilisation

Le Parc naturel régional du Luberon (PNRL)

- Assure le portage et l'animation du SAGE ainsi que la démarche Natura 2000 sur le bassin.
- Son périmètre englobe le bassin versant du Calavon-Coulon à l'exception de Simiane-la-Rotonde et Castellet.
- Il est maître d'ouvrage de nombreuses actions du contrat de rivière portant sur les thématiques qualité des eaux, milieux naturels et patrimoine, gestion de la ressource en eau, animation et communication.
- Le PNRL est étroitement associé à la concertation dans le contrat de rivière.

Journée avec les délégués du SIRCC : visite des travaux sur le Grand Grès à Cavaillon

Les instances de concertation

La Commission Locale de l'Eau (CLE) / Comité de Rivière

- Sur notre territoire, le SAGE et le contrat reposent sur le même périmètre. La CLE et le Comité de Rivière constituent la même instance. N'ayant pas de personnalité juridique propre, la CLE/Comité de Rivière ne peut pas être maître d'ouvrage d'actions.

- La CLE/Comité de Rivière est l'organe décisionnel du SAGE et du contrat de rivière: c'est le **"petit parlement local de l'eau"**. Il se réunit a minima 1 fois /an.

- La CLE/Comité de Rivière est composé de 3 collèges
  - **Collège des élus des collectivités** (communes, SIRCC, Parc naturel régional du Luberon, départements et région)
  - **Collège des usagers** (riverains, activités économiques, associations)
  - **Collège des administrations** (services de l'État et ses établissements publics)

Les instances techniques de concertation

Des **groupes de travail** ont été **mis en place dans le cadre du SAGE** et seront mobilisés, selon les besoins, **pour le suivi** des études et des travaux **du contrat de rivière**. Ils sont composés d'élus, de techniciens des collectivités, de représentants des services de l'État, des partenaires techniques et financiers et des représentants des usagers (agriculteurs, industriels, associations...).

- Groupe de travail "Qualité des eaux"
- Groupe de travail "Ressource en eau"
- Groupe de travail "Risque inondation"
- Groupe de travail "Milieux naturels"

Les maîtres d'ouvrages du contrat de rivière

Les **80 actions** du Contrat sont portées par différents maîtres d'ouvrages locaux

Communes

Chambres d'agriculture 84 et 04 pour les volets qualité et ressource en eau.

SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) par le biais de conventions existantes et concernant les veilles foncières.

Communautés de communes principalement la nouvelle Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) pour les volets assainissement et économies d'eau.

CEN PACA (Conservatoire des Espaces Naturels) pour certaines actions portant sur les zones humides du territoire.

Le SCoT de Cavaillon Coustellet, Isle-sur-la Sorgue qui regroupe 8 communes du bassin et du futur SCoT du Pays d'Apt Pont Julien (21 communes du bassin) pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme.

Les partenaires techniques et financiers

- **L'État** représenté par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Vaucluse et de la DREAL PACA
- **Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**
- **Les 36 communes du périmètre du contrat de rivière**
- **Le Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**
- **Les ASA d'irrigation (Associations syndicales autorisées)**
- **Le Département de Vaucluse**
- **Les fédérations de pêche**
- **Le Département des Alpes-de-Haute-Provence**
- **Les associations de protection de l'environnement**
- **Les Chambres d'agriculture de Vaucluse et des Alpes-de-Haute Provence**
- **Le Service de Prévision des Crues Grand Delta**

Les temps forts du contrat de rivière

Les problèmes récurrents de qualité des eaux et d'inondation sur le bassin versant du Calavon-Coulon ont amené les acteurs du territoire à chercher des solutions pour améliorer la sécurité des riverains et la qualité des milieux tout en conservant les usages.

Années 90
Dès les années 90, les acteurs du bassin se sont engagés dans une démarche globale de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, au travers de l'élaboration d'un SAGE porté par le Parc naturel régional du Luberon.

10 avril 2001
Approbation du 1er SAGE Calavon-Coulon

2003-2010
1er contrat de rivière Calavon-Coulon = traduction opérationnelle du SAGE

Décembre 2005
Création du SIRCC
(Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon - Coulon)

2011-2014
Révision du 1er SAGE

2013
Lancement du 2ème contrat de rivière porté par le SIRCC

2014-2015
Validation du contrat par l'État, la CLE/Comité de Rivière, l'Agence de l'Eau, la Région et les deux départements

23 avril 2015
Approbation du 2ème SAGE

Octobre 2015
Signature du contrat de rivière

2015-2020
Mise en oeuvre des actions du contrat

2017
Bilan à mi-parcours

2020
Bilan final du contrat de rivière et suite à donner

Faire connaissance avec le territoire

Hydrographie : le parcours du Calavon-Coulon

Le Calavon, également appelé Coulon dans son cours inférieur, coule au cœur d'un **bassin versant d'une superficie égale à 995 Km²**. Il prend sa **source à Banon (04)** à l'altitude de 747.4 m puis descend vers le Sud en traversant le département des Alpes de Haute-Provence jusqu'à sa confluence avec l'Encrème. Il bifurque ensuite vers l'Ouest et entre dans le département de Vaucluse. Là, il court entre Mont de Vaucluse et Luberon jusqu'à sa **confluence avec la Durance** à 60 m d'altitude **à Cavaillon après un parcours de 90 km.**

Durant son parcours, le cours d'eau principal reçoit de nombreux affluents comme l'Encrème en rive gauche et en rive droite la Doa, l'Imergue ou la Sénancole. Le Calavon-Coulon est torrentiel en amont jusqu'aux pont Julien. Ce caractère s'atténue petit à petit jusqu'aux environs de Coustellet où le Coulon devient un cours d'eau de plaine jusqu'à la Durance.

Confluence du Coulon avec la Durance

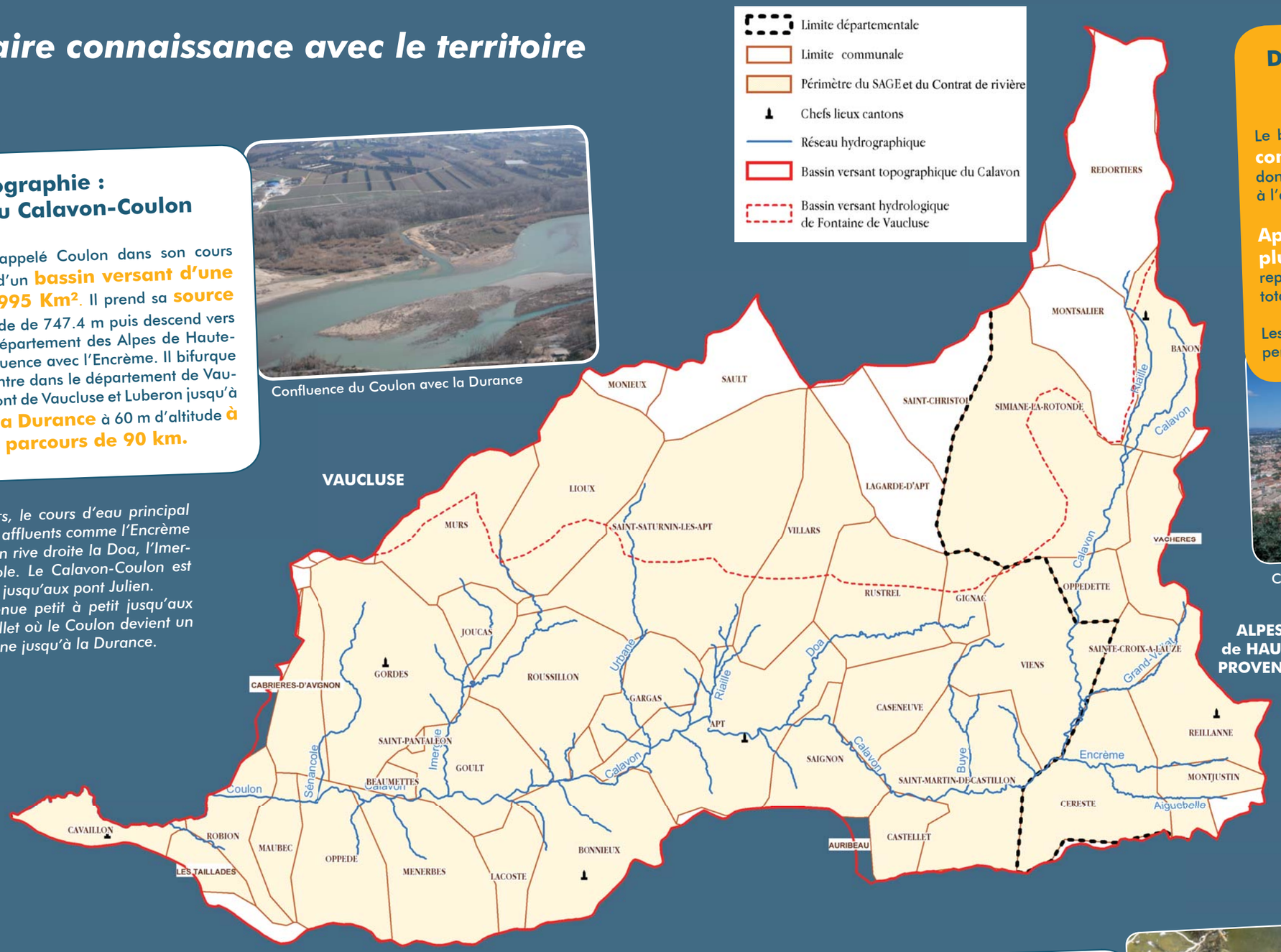

Démographie et activités socio-économiques

Le bassin versant du Calavon compte **36 communes** et **65 000 habitants** dont la plupart sont installées au centre et à l'aval du bassin.

Apt et Cavaillon sont les deux plus grandes villes du territoire et représentent plus de 50% de la population totale du bassin.

Les surfaces naturelles et agricoles occupent l'essentiel du territoire.

Commune de Cavaillon

Géologie et climat impactent la ressource en eau

Les terrains du bassin versant sont constitués de karst, calcaires fracturés qui entraînent les eaux de surface en profondeur. Les milieux kartisques sont extrêmement complexes à comprendre.
Le climat méditerranéen associé à ce milieu kartisque influencent la ressource en eau, à la fois dans la rivière et dans les nappes phréatiques.
Les activités humaines de notre territoire principalement l'agriculture et l'eau potable pour les habitants exercent des pressions sur la ressource en eau.

Richesse écologique

Le territoire renferme une grande richesse et diversité biologique qui font l'objet de nombreux classements au titre de la protection des milieux (Natura 2000, espaces naturels sensibles, Biotope…)

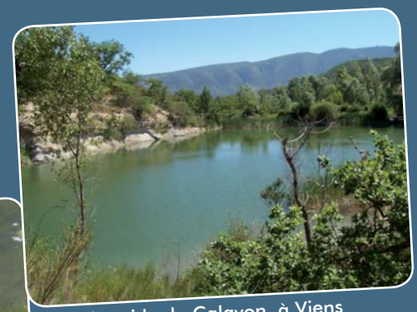

Zone humide du Calavon à Viens

Grenouille rieuse
Ménerbes

libellule de pressa

2- Les actions du contrat de rivière
pour répondre aux enjeux locaux de l'eau

Station d'épuration d'Apt

Amélioration de la QUALITÉ de l'eau
[Volet A du contrat]

DIAGNOSTIC

Une qualité des eaux superficielles en amélioration... mais encore ponctuellement dégradée

- La **qualité des eaux superficielles sur le bassin versant s'est améliorée** suite à la mise en œuvre de **travaux d'assainissement,** pour les eaux usées domestiques, industrielles et agro-alimentaires.

- Cette **qualité reste toutefois très instable,** étroitement dépendante de l'hydrologie (faibles capacités de dilution et d'autoépuration liées aux faibles débits d'étiages).

- Des **pollutions ponctuelles** (stations d'épuration, effluents industriels ou agroalimentaires...) et/ou diffuses (nitrates, phosphore, pesticides...) **sont encore identifiées.**

ENJEU

Poursuivre l'amélioration de la qualité pour atteindre le bon état des eaux, des milieux aquatiques et satisfaire les usages

Signe d'eutrophisation dans le Calavon - excès d'apport en nitrates - Octobre 2010

Les OBJECTIFS et les ACTIONS du contrat de rivière pour y répondre

OBJECTIFS		ACTIONS	Maîtres d'ouvrage
Améliorer et valoriser les connaissances sur la qualité des eaux et l'origine des pollutions	Améliorer la connaissance sur les pollutions et poursuivre le suivi de la qualité des eaux	**A_1 : Suivre la qualité des eaux superficielles et souterraines**	**PNR Luberon**
		A_2 : Réaliser un schéma de lutte contre les pollutions	
Atteindre les objectifs de bonne qualité des eaux superficielles et souterraines	Réduire les pollutions domestiques	**A_3 : Réaliser / actualiser les schémas d'assainissement**	**Communes / Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL)**
		A_4 : Améliorer la collecte des eaux usées	
		A_5 : Améliorer le traitement des eaux usées	
		A_6 : Améliorer les assainissements non collectifs	**Collectivités (SPANCs) / Particuliers**
		A_7 : Traiter les décharges et dépôts sauvages	**Communes**
Atteindre les objectifs de bonne qualité des eaux superficielles et souterraines	Limiter l'impact des rejets des activités industrielles et artisanales	**A_8 : Diagnostiquer l'origine des substances dangereuses sur le système d'assainissement d'Apt**	**CCPAL**
		A_9 : Traiter les rejets industriels impactants	**Industriels**
	Réduire les pollutions diffuses urbaines générées par les eaux de ruissellement	**A_10 : Réaliser des schémas eaux pluviales**	**Communes / CCPAL**
	Réduire les pollutions par les pesticides	**A_11 : Réaliser et mettre en oeuvre des plans communaux de désherbage alternatif**	**PNR Luberon / Communes**
		A_12 : Mettre en conformité les aires communales de remplissage et de traitement des produits phytosanitaires	**Chambres d'agriculture 84 et 04 / exploitants, coopératives**
Connaître et préserver la qualité des ressources en eaux souterraines prioritaires pour l'eau potable	Identifier et protéger les ressources majeures	**A_13 : Délimiter les ressources majeures du territoire**	**PNR Luberon**
	Préserver/Améliorer la qualité des eaux destinées à l'AEP	**A_14 : Protéger les captages AEP prioritaires**	**CCPAL**
		A_15 : Diagnostiquer la qualité des eaux du Puits de Jean Jean	

Préservation des MILIEUX NATURELS, PAYSAGE et PATRIMOINE

[Volet B1 du contrat]

Écrevisse à pattes blanches

Guêpier d'Europe

Prairies de l'Encrême

DIAGNOSTIC

un territoire caractérisé par un milieu riche et varié qui fait l'objet de nombreux classements.

- Les **milieux naturels sont riches et variés** : les espaces forestiers, milieux ouverts ou milieux aquatiques, présentent un fort intérêt patrimonial qu'il convient de préserver.

- De **nombreux inventaires, classements réglementaires et/ou démarches contractuelles** (zone de Valeur Biologique Majeure de la Charte du Parc, ZNIEFF de type 1, classement Espace Naturel Sensible, Natura 2000,...) **soulignent l'intérêt majeur de ces milieux** et notamment des cours d'eau avec principalement le Calavon-Coulon sur l'ensemble de son linéaire et ses affluents en amont d'Apt.

ENJEU

Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques, tout en tenant compte des enjeux locaux

Faire connaître et mettre en valeur les patrimoines naturels et culturels liés à l'eau

Pont aqueduc de la Canaù à Cavaillon. Attesté depuis le XII[ème] siècle, ce canal alimenta d'abord un moulin appartenant à l'évêque, avant d'être utilisé au siècle suivant pour arroser les terres agricoles voisines. Le pont-aqueduc est une construction absolument singulière et innovante. Le 4 août 1859 l'ingénieur des ponts et chaussées écrivait : «*L'arc en pierre du canal Saint-Julien existe depuis plus de trois cents ans. C'est à notre avis une solution des plus ingénieuses pour faire traverser une rivière par un canal, c'est le seul exemple d'ouvrage de cette nature qui existe en France et peut-être même en Europe*».

Les OBJECTIFS et les ACTIONS du contrat de rivière pour y répondre

OBJECTIFS		ACTIONS	Maîtres d'ouvrage
Améliorer et valoriser les connaissances sur les milieux aquatiques	Approfondir les connaissances et assurer une veille sur les écosystèmes aquatiques	**B1_1 : Réaliser des inventaires piscicoles et astacicoles**	**FDPPMA *(Fédération de Pêche 84 et 04)***
		B2_2 : Définir et mettre en oeuvre une stratégie foncière	**SIRCC / CEN PACA /SAFER**
		B2_3 : Mettre en oeuvre des indicateurs de suivi RhôMéo sur les zones humides prioritaires	**PNR Luberon**
Intégrer les milieux naturels dans les projets d'aménagement et protéger les sites remarquables	Préserver durablement les zones humides	**B1_4 : Harmoniser les inventaires sur les zones humides**	
		B1_5 : Mettre en oeuvre le plan de gestion global des zones humides prioritaires du Calavon aval	
		B1_6 : Elaborer des plans de gestion sur les zones humides prioritaires (hors Calavon aval)	**PNR Luberon / Collectivités / CEN PACA**
Assurer le bon fonctionnement des cours d'eau	Restaurer la dynamique latérale	**B1_7 : Préserver et redynamiser la dynamique latérale**	**SIRCC/ Collectivités**
		B1_8 : Reculer / Supprimer des ouvrages latéraux	
		B1_9 : Assurer le suivi de la restauration des milieux et de la reconquête par les espèces locales	**SIRCC**
		B1_10 : Suivi cartographique des bandes actives	**PNR Luberon**
	Améliorer la continuité écologique des cours d'eau et contribuer à la déclinaison d'une trame verte et bleue	**B1_11 : Étudier l'opportunité et aménager si besoin les seuils artificiels pour améliorer la continuité écologique**	**SIRCC**
	Agir pour la préservation des habitats et des espèces liés aux cours d'eau	**B1_12 : Poursuivre le plan de gestion et d'entretien des berges et de la ripisylve**	
		B1_13 : Mettre en place des mesures de gestion pour les espèces patrimoniales	**PNR Luberon/ Collectivités**
Valoriser les cours d'eau, les milieux aquatiques et le patrimoine bâti	Valoriser les cours d'eau	**B1_14 : Mettre en place des cheminements en bord de cours d'eau**	**Communes**

Gestion des INONDATIONS

[Volet B2 du contrat]

DIAGNOSTIC

Un bassin versant soumis à des crues soudaines et importantes du Calavon-Coulon, mais aussi de quelques affluents

- Les **crues sont torrentielles, soudaines et brutales.**
- Les dynamiques de débordements sont conditionnées par les caractéristiques physiques du bassin versant (topographie essentiellement) : faibles dans les secteurs resserrés et importants en plaine.
- Les **activités humaines et leurs aménagements conduisent, dans certains cas, à amplifier les risques** liés aux inondations (ruissellement pluvial intensifié par l'imperméabilisation, zones inondables habitées, contraintes aux écoulements…).

Sur le bassin, les risques identifiés sont très forts mais restent localisés sur la plaine aval et le bassin aptésien.

ENJEU

Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le bassin versant dans le respect du fonctionnement naturel des cours d'eau

Échelle limnimétrique au seuil de Costeraste pour mesurer les hauteurs d'eau

Crue de janvier 1994 à Apt

Quartier des Ratacans à Cavaillon en décembre 2008

Inondations dans le centre ville d'Apt en 1925. Les traits noirs sur les murs matérialisent les plus hautes eaux de la crue

Les OBJECTIFS et les ACTIONS du contrat de rivière pour y répondre

OBJECTIFS		ACTIONS	Maîtres d'ouvrage
Développer la connaissance et transmettre une culture du risque	Informer, partager et sensibiliser	**Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**	
		1.1 : Repères de crues en centres urbains sur des bâtiments publics	SIRCC
		1.2 : Développement du centre de ressource « risque inondation » en lien avec le SIT (Système d'Information Territorial) du PNRL	
		1.3 : Evènementiels liés au lancement du PAPI (mémoire des crues majeures 1951, 1994, 2008 et autres….)	PNRL / SIRCC
		1.4 : Programme dédié d'interventions dans les établissements scolaires : connaissance du risque inondation sur le territoire	PNRL
		1.5 : Sensibilisation des élus et du personnel technique des collectivités territoriales	SIRCC
	Améliorer la prévision, l'alerte et le porter à connaissance	**Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations**	
		2.1 : Mutualisation de la collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation	SIRCC
		2.2 : Amélioration de la prévision mise en place par le SPC	SPC Grand Delta
		2.3 : Mise en place d'un service d'avertissement de pluies intenses en temps réel (suivi météorologique)	SIRCC
		Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise	
		3.1 : Mise en oeuvre d'une réflexion pour clarifier le rôle du SIRCC en période de gestion de crise	SIRCC
		3.2 : Accompagnement dans l'élaboration et la mutualisation des PCS des communes du Vaucluse « volet inondation »	
		3.3 : Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle de la plaine du Calavon-Coulon	SDIS / SIDPC 84
Réduire l'aléa inondation en restaurant la dynamique naturelle des cours d'eau	Préserver les zones naturelles d'expansion de crues et un espace de mobilité aux cours d'eau	**Axe 6 : Ralentissement des écoulements**	
		6.1 : Reconquête des zones d'expansion de crue identifiées dans le SAGE (étude)	SIRCC
		6.2 : Actions de maîtrise foncière (et éventuellement travaux de réouverture) sur les secteurs identifiés au SAGE comme zone naturelle d'expansion de crue	SIRCC / PNRL
		6.3 : Travaux d'entretien de la végétation du Calavon-Coulon et de ses affluents	
Protéger les personnes et les biens exposés au risque inondation	Anticiper les conséquences prévisibles sur les enjeux	**Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme**	
		4.1 : Incitation et coordination pour la réalisation des études de prise en compte du risque inondation par ruissellement	SIRCC / PNRL
		4.2 : Action d'assistance et de communication pour faciliter et promouvoir la prise en compte du risque inondation dans les documents communaux d'urbanisme	Syndicat Mixte du SCOT Cavaillon Coustellet Isle-sur-la-Sorgue
		4.3 : Collaboration SIRCC / PNRL pour assister les communes dans la prise en compte du risque inondation dans leur projet et documents d'urbanisme	PNRL / SIRCC
		Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	
		5.1 : Mobilisation des maîtres d'ouvrages potentiels sur la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité	SIRCC
		5.2 : Réduction de la vulnérabilité agricole	
		5.3 : Diagnostics ciblés de vulnérabilité face aux inondations (hors enjeux agricoles)	
		5.4 : Travaux d'Entretien de la végétation du Calavon-Coulon et ses affluents	
	Mettre en oeuvre les actions structurelles	**Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**	
		7.1 : Accompagnement sur les aspects juridiques et de communication pour la mise en oeuvre du programme de travaux	SIRCC
		7.2a : Poursuivre le programme d'aménagement du Coulon sur l'ensemble de la plaine aval (Cavaillon / Robion) - Tranches 3 à 6	
		7.2b : Missions de suivi écologique liées au programme d'aménagement du Coulon sur l'ensemble de la plaine aval (Cavaillon / Robion) Tranches 3 à 6	
		7.3 : Acquisitions foncières liées à la réalisation du Programme d'aménagement et de gestion globale de la plaine aval du Coulon	
		7.4 : Travaux de réduction de l'aléa inondation sur le bassin aval du Boulon (Taillades, Cavaillon)	
		7.5 : Travaux de lutte contre les inondations sur les affluents du bassin aptésien	
		7.6 : Etude de diagnostic et entretien des ouvrages	
		7.7 : Schéma d'aménagement et de gestion de la Grand Combe à Rustrel	
		7.8 : Schéma d'aménagement hydraulique du bassin aptésien (étude et travaux)	

Gestion quantitative de la RESSOURCE en eau

[Volet B3 du contrat]

Captage pour l'irrigation

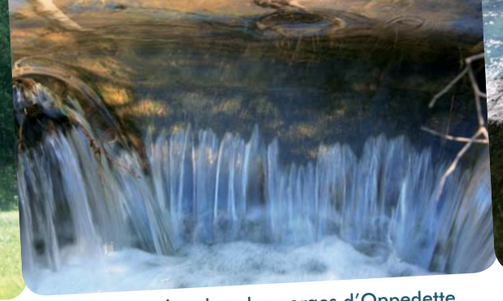

Le saut du moine dans les gorges d'Oppedette

Seuil de Châteauvert à Viens

DIAGNOSTIC

Une ressource en eau stratégique pour les usages

■ Les cours d'eau présentent un **régime hydrologique typiquement méditerranéen avec des étiages sévères,** jusqu'à l'assec prolongé sur de longs linéaires, du fait de la nature des terrains traversés (calcaires karstiques, champs de fractures…).

■ A ces déficits hydrologiques naturels, s'ajoute une **forte demande en eau domestique et agricole** se traduisant par des prélèvements en eau de surface ou dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau sur l'amont du bassin versant. Cela renforce les **déséquilibres entre la demande et l'offre et rend le bassin totalement dépendant de ressources extérieures.**

■ **Le manque d'eau est surtout prégnant sur la partie haute du bassin** où les ressources disponibles ne parviennent pas à alimenter les besoins des usages agricoles et domestiques. Plus en aval l'équilibre entre la demande et les besoins est précaire.

ENJEU

Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir

Assec dans le Calavon à Saignon

Les OBJECTIFS et les ACTIONS du contrat de rivière pour y répondre

OBJECTIFS		ACTIONS	Maîtres d'ouvrage
Améliorer et valoriser les connaissances sur les ressources et les usages	Compléter les connaissances sur les ressources, les besoins et leurs évolutions	**B3_1 : Pérenniser le réseau de suivi des eaux superficielles**	**PNR Luberon**
		B3_2 : Structurer et pérenniser un réseau de suivi des eaux	
		B3_3 : Compléter le recensement des forages individuels	
Agir pour préserver durablement les ressources et satisfaire les usages	Préserver et sécuriser les approvisionnements en eau nécessaires aux usages	**B3_4 : Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable**	**Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL)**
		B3_5 : Sécuriser l'irrigation agricole et assurer la substitution dans le Calavon	**PNR Luberon / Exploitants agricoles**
	Poursuivre les démarches d'économies d'eau et les alternatives à l'usage eaux potable	**B3_6 : Réduire les fuites sur les réseaux AEP**	**Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL)**
		B3_7 : Diagnostiquer les réseaux AEP et assurer leur renouvellement	
		B3_8 : Accompagner la réalisation d'audit du patrimoine public	**PNR Luberon**
		B3_9 : Créer un poste pour mettre en oeuvre les actions d'économie d'eau	**Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL)**

GOUVERNANCE et COMMUNICATION

[Volet C du contrat]

DIAGNOSTIC

Une politique locale de l'eau bien structurée et en place depuis plus de 20 ans.

Un besoin de réconcilier les habitants avec leur rivière

■ Avec le SAGE et le contrat de rivière, les acteurs locaux (élus, associations, monde agricole, industriels...) ont appris à travailler collectivement pour mieux gérer les questions liées à l'eau. Ce travail mérite donc d'être poursuivi.

■ Les habitants en revanche restent plus distanciés, ne comprenant pas forcément les actions techniques conduites ou se désintéressant de leurs cours d'eau. La rivière souffre donc d'un déficit d'image : on ne retient d'elle que ses caprices (impacts des inondations) sans mesurer véritablement ses richesses paysagères et écologiques.

ENJEU

Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du SAGE et du contrat de rivière

Développer une culture commune de la rivière et des milieux

Les OBJECTIFS et les ACTIONS du contrat de rivière pour y répondre

OBJECTIFS	ACTIONS	Maîtres
1- Gouvernance et suivi : assurer l'animation, la mise en oeuvre et le suivi pérennes du SAGE et du contrat de rivière Calavon-Coulon		
Organiser, appliquer et faire vivre le contrat de rivière et le SAGE	**C_1 : Animation et mise en oeuvre du contrat de rivière et du SAGE. Pérennisation de l'équipe technique**	**PNR Luberon / SIRCC**
	C_2 : Réalisation et diffusion d'un guide d'application du SAGE dans les documents d'urbanisme	**PNR Luberon**
	C_3 : Expertise juridique et financière du SIRCC	**SIRCC**
Suivre, évaluer et valoriser les avancées du SAGE et du contrat de rivière	**C_4 : Mettre en place et faire vivre un observatoire de l'eau**	**PNR Luberon / SIRCC**
	C_5 : Réalisation du bilan final du contrat de rivière et du SAGE	
2- Communication et sensibilisation : Développer une culture commune de la rivière et des milieux		
Partager les connaissances pour contribuer à la réappropriation et aux mieux vivre avec nos rivières	**C_6 : Définition d'une stratégie de communication et création d'outils de communication sur le contrat de rivière et le SAGE**	**SIRCC / PNR Luberon**
	C_7 : Mise en place et animation de programmes d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) auprès des scolaires	**PNR Luberon**
	C_8 : Sensibilisation aux richesses écologiques des milieux aquatiques du bassin versant	**PNR Luberon / SIRCC/ CEN**
Favoriser les changements de pratiques sur l'eau et les milieux et en mesurer progressivement les effets	**C_9 : Sensibilisation aux économies d'eau *[Opération "Économisons l'eau !"]* et amélioration des connaissances sur les forages domestiques**	**PNR Luberon**
	C_10 : Sensibilisation à la réduction des produits phytosanitaires non agricoles et agricoles	
	C_11 : Étude sociologique sur les changements de perceptions et de pratiques sur la rivière et les milieux aquatiques	

3- Synthèse financière du contrat de rivière

80 actions sont programmées dans le contrat de rivière Coulon-Calavon dont 31 correspondent au volet inondation du contrat (volet B2) et qui seront menées essentiellement dans le cadre du PAPI

Montants prévisionnels par volet du contrat de rivière

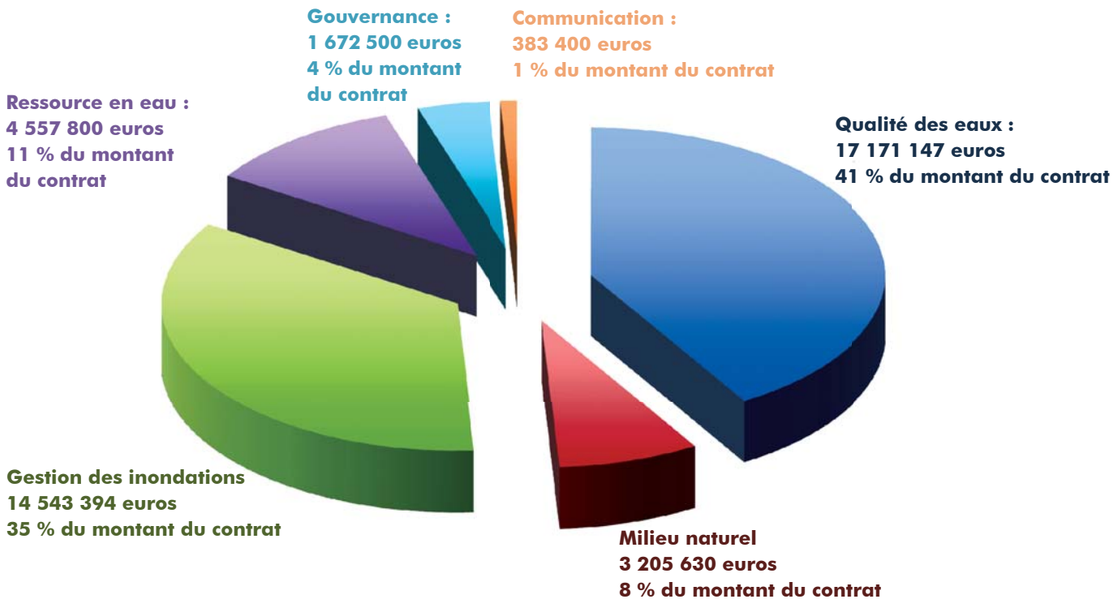

Un montant prévisionnel de 41 500 000 € HT pour l'ensemble des volets du contrat de rivière dont :
- **17 millions d'euros pour le volet qualité**
- **14.5 millions pour la lutte contre les inondations**

Les montants élevés des volets qualité et inondation sont dus à la planification de gros travaux issus des études réalisées lors du 1er contrat de rivière. Il s'agit par exemple de la création de la station d'épuration de Céreste (1.8 millions d'€), de l'amélioration du traitement des eaux usées pour la commune d'Apt (10 millions d'€) ou du programme de travaux de lutte contre les inondations sur la plaine aval du Coulon (11 millions d'€).

Répartition financière par financeurs du contrat de rivière

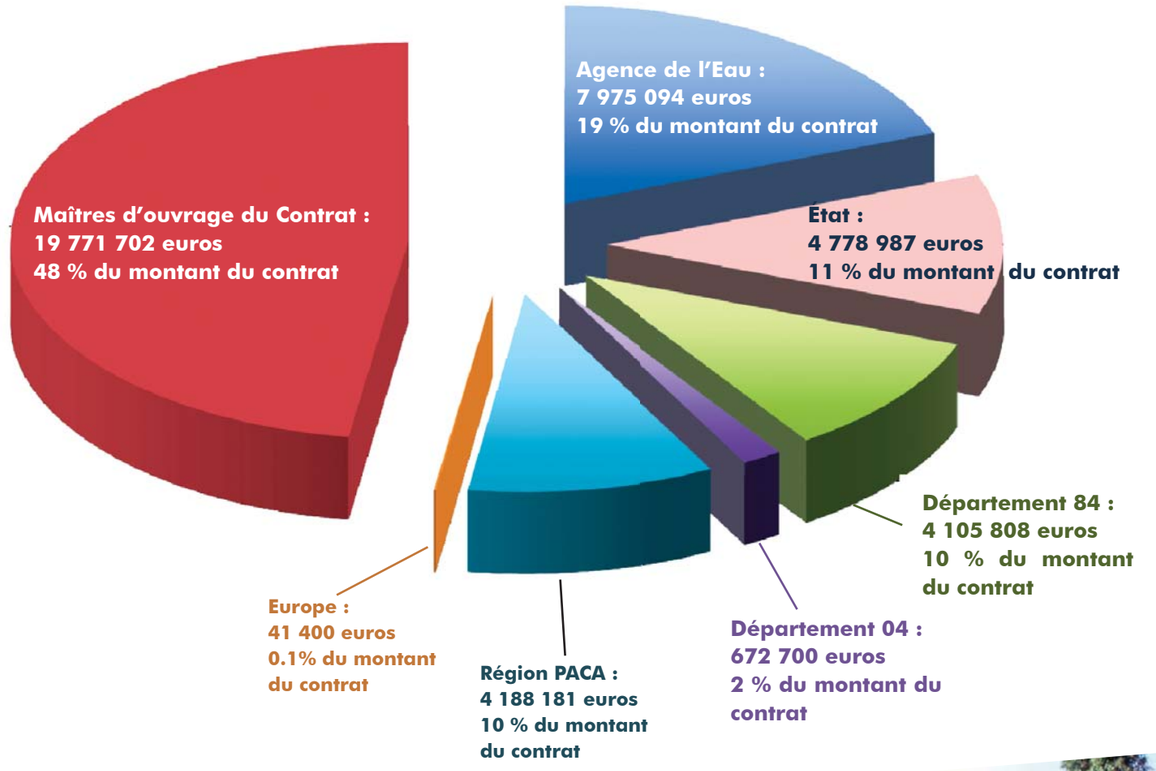

Un contrat pour poursuivre les travaux en rivière
(exemple ici de travaux au Griffon à Saint Martin de Castilllon)

Calavon Coulon
Contrat de Rivière

Animateur
du contrat de rivière :

SIRCC
Syndicat Intercommunal
de Rivière du Calavon-Coulon

Avec l'accompagnement
des bureaux d'études :

CESAME
ÉTUDES & CONSEIL EN ENVIRONNEMENT

AUTREMENT dit
Communication
Sociologie
Concertation
de l'environnement

Avec le soutien technique et financier de :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE
établissement public de l'État

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département de VAUCLUSE

ALPES DE HAUTE PROVENCE
LE DÉPARTEMENT

Conception : Autrement Dit - Octobre 2015 - Crédits photos : PNR Luberon - SIRCC - © Roman Gorielov - Fotolia.com - Loïc Mallegol Tous droits de reproduction réservés - Imprimé sur papier Cyclus par Imprim'Apt